



BRIE INFOS

BRIE INFOS

N°1
MARS 2015

DATES À RETENIR

Samedi 7 mars :

Repas de la Chasse St Hubert

Dimanche 15 mars :

Exposition de miniatures agricoles organisée par le Comité des fêtes (alle l'abri de l'Ise)

Samedi 21 mars :

Repas du Club de l'E.S Brie

Les 22 et 29 mars :

Elections départementales (Salle polyvalente)

Vendredi 27 mars :

Soirée commande de fleurs et plantes bocagères organisée par 1001 fleurs.

Dimanche 29 mars :

Braderie puériculture et jouets organisée par l'APEL

Lundi 6 avril :

Fête de Pâques : chasse à l'œuf organisée par le Comité des fêtes

Samedi 11 avril :

Formation PSC1 organisée par le CCAS

Samedi 18 avril :

Repas de printemps du Club de l'amitié

Dimanche 19 avril 2015 :

Classe 5 : restaurant l'Angélys à Coësmes

Samedi 25 avril :

Concours de pêche organisé par le Comité des fêtes

Samedi 2 mai :

Tournoi de football semi-nocturne

Jeudi 14 mai :

Concours de palet organisé par la St Hubert

Du 23 au 25 mai :

Rassemblement des Brie de France à Brie dans l'Aisne (02)

VŒUX DE LA MUNICIPALITE 2015

C'est avec un plaisir gâché par les événements récents que Bernard Jamet, Maire, s'est adressé à ses concitoyens pour la cérémonie des vœux, ponctuée par des remises de décorations.

2014 a été particulièrement faste pour la commune.

« L'ouverture de l'Abri de l'Ise, le 7 juillet 2014, a permis de doter notre commune d'un local destiné à l'enfance, d'une cantine scolaire et d'une salle polyvalente. Dans la foulée, il a été possible d'étendre l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) aux mercredis et petites vacances sauf celles de Noël. Les familles ont donc maintenant, sur place, un service indispensable lorsque les parents sont au travail. »

Cette ouverture a permis aussi à la commune de prendre en charge les Temps d'activité périscolaires (TAP), qui découlent du passage à la semaine de quatre jours et demi, pour les écoliers. Les TAP proposent aux enfants des activités comme le théâtre, la musique, la lecture, des activités sportives et des animations loisirs jeux.

« Par ailleurs, les 33 lots du lotissement communal Coteau Sud, ouvert en avril 2013, ont trouvé preneur. Les constructions étant quasiment terminées, les travaux de finition des voies et espaces verts ont pu démarrer en octobre et sont terminés. Enfin, nous sommes ravis d'accueillir, sur la zone d'activité du Bois de Teillay, l'entreprise Logistic Solutions, dans les locaux d'environ 10 000 m², laissés vacants suite au départ de l'entreprise Le Calvez. »

Grâce à l'absence de surprise sur le chantier de la salle de l'ABRI de l'ISE et la bonne commercialisation du lotissement communal, M. le Maire pense pouvoir dégager, dès 2015, les moyens de réparer l'église et la mettre en sécurité, avant de faire une pause dans les investissements communaux.

Après avoir remercié les associations communales et les différents corps constitués, M. le Maire a remis des décorations. Médaillés du travail : Marie-Josée Rouyer (grand or), Roland Frangeul (or), Maryvonne Guéné (or et grand or), Dominique Verger (argent) et Nathalie Verger (argent).



Marie-Josée Rouyer, Roland Frangeul et Maryvonne Guéné, encadrés par Patrick Robert, Adjoint, et Bernard Jamet, Maire.

VŒUX COMMUNAUTAIRE 2015

Le vendredi 23 janvier, les élus et les acteurs associatifs du pays de la Roche-aux-Fées se sont réunis dans la nouvelle salle de l'Abri de l'Isse pour la cérémonie des voeux communautaires. Après le discours d'accueil du maire Bernard JAMET, Luc Gallard, Président de la Communauté de Communes au Pays de la Roche-aux-Fées (CCPRF), est intervenu.

En 2014, pour la première fois, les conseillers communautaires ont été désignés au scrutin universel. « **Ce nouveau mode de désignation renforce désormais le lien direct entre les représentants de la communauté et l'ensemble des habitants de la Roche-aux-Fées** », a rappelé Luc Gallard. Il a poursuivi en insistant sur le fait que les orientations principales prises par l'ancienne équipe n'avaient pas été bouleversées. « **Nos quatre priorités sont demeurées identiques, à savoir : développer notre attractivité économique et touristique ; renforcer l'offre de services aux habitants ; conforter notre action auprès des communes et des habitants ; développer un territoire équilibré et soucieux de la préservation du cadre de vie.** »

Quelques dossiers ont pourtant évolué. Le dispositif d'aide aux primo-accédants à l'achat d'un terrain privé en centre bourg, hors lotissement, a été élargi, ainsi que le service de TAD (Transport à la demande) qui bénéficie maintenant aux salariés du territoire, en leur assurant la liaison avec les transports en commun.

Dans le domaine sportif, un dispositif d'aide aux clubs intégrant le niveau régional a été mis en place. La création du club de natation communautaire a également été soutenue par la CCPRF.

« **Vous le savez, 2015 est à bien des égards une année d'incertitudes par rapport à nos ressources à venir, à la délimitation de nos compétences, à la conjoncture économique. C'est sans doute pour cela que nous devons plus que jamais oser entreprendre.** » C'est par ces mots que Luc Gallard a abordé les enjeux de 2015.

« **Oser entreprendre** » dans le domaine économique : À Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud, la création de zones d'activités ne suffit pas à attirer de nouvelles entreprises sur le territoire. « **Nous devons faire preuve de pro-activité, en associant nos entreprises à l'évolution des zones et en développant avec elles de nouveaux réseaux et des ponts avec le pays. Nous devons associer les énergies du territoire à nos projets de co-working (travail coopératif) qui font sans doute sens aujourd'hui mais encore plus demain.** »

Dans le domaine des services : Permettre à toutes les familles du territoire d'accéder aux services proposés par la CCPRF restera, en 2015, une des préoccupations des élus. « **Chacun de nos habitants doit pouvoir accéder à une gamme de services locaux. À cet égard, nos bibliothèques peuvent devenir ces lieux où chacun se retrouve pour jouer, échanger, avoir accès aux outils du numérique. Nos bibliothèques font envie, car elles ont un temps d'avance et qu'elles sont source d'équité.** »

En mutualisant davantage : Si en 2014, le complexe aquatique a été la réalisation communautaire, d'autres verront le jour à court ou moyen terme. « **Nous pouvons offrir des services mieux adaptés aux besoins de nos habitants. Nous devons imaginer avec vous, les représentants des communes et du monde associatif, des mutualisations d'équipements complémentaires permettant la pratique du sport de compétition, mais aussi celle du sport loisir pour tous les publics, y compris les aînés.** »

Au service d'un projet de territoire singulier : Pour accroître sa reconnaissance au-delà de son territoire, le pays de la Roche-aux-Fées va poursuivre le développement du haut débit, des usages numériques et des projets liés à la production d'énergie renouvelable. « **Entre autre, nous envisageons la mise en place d'une mission d'accompagnement au montage d'opérations groupées de méthanisation sur le pays de Vitré - Porte de Bretagne. Notre territoire doit être reconnaissable, identifiable comme territoire entreprenant, novateur, capable d'adaptation, source de propositions originales** », a poursuivi le nouveau président. Puis il a remercié Michelle Clouet et Jean-Claude Blouin pour leur investissement pendant de nombreuses années au sein de la CCPRF.



ELECTIONS CANTONALES 2015

Elections les 22 et 29 mars 2015 : des nouveaux conseillers départementaux

Les 22 et 29 mars, les Breilliens voteront pour élire leurs conseillers départementaux (nouvelle dénomination des conseillers généraux) qui siègeront au Département.

De nouveaux cantons, des binômes et un renouvellement complet

Première nouveauté : l'Ille-et-Vilaine compte désormais 27 cantons (et non plus 53), redessinés pour garantir un certain équilibre démographique d'un canton à l'autre à l'échelle du département.

Deuxième nouveauté : chaque citoyen votera pour un binôme composé d'un homme et d'une femme afin d'instaurer une parité stricte, et leurs suppléants (un homme et une femme). Les bulletins de vote comporteront donc 4 noms au total. La conseillère et le conseiller du canton seront élus solidairement (on ne pourra pas panacher entre les différents binômes qui se présenteront). Toute modification des noms ou tout nom rayé conduira à la nullité du bulletin.

Troisième nouveauté : l'assemblée départementale est entièrement renouvelée (lors des scrutins précédents l'assemblée était renouvelée par moitié tous les trois ans). En Ille-et-Vilaine, il y aura désormais 54 conseillers départementaux (contre 53 aujourd'hui) élus pour un mandat de 6 ans.

L'assemblée qui dirige le département prend officiellement le nom de Conseil départemental (en remplacement de « Conseil général »). Le nom d'usage, « Département », restera couramment utilisé.

Son président sera élu par ses pairs lors de la séance d'installation de l'assemblée, le jeudi 2 avril 2015 à Rennes.

ACTIVITES DU CCAS

« **Sortie Ados** » : Le CCAS propose aux jeunes âgés de 13 à 16 ans de participer à une sortie Karting durant les vacances de Pâques, le lundi 20 avril à 14h30.

Un covoiturage sera mis en place avec les encadrants.

Tarif : 5€ / participant. Le reste sera pris en charge par le CCAS.

Renseignements et inscriptions en mairie **avant le 05 avril 2015**.

« **Sortie au Parc Botanique de Haute Bretagne** » près de Fougères.

Plantes rares mises en scène sur 25 hectares dans des jardins empreints de poésie.

Samedi 30 mai 2015 (période de floraison des plantes de terre de bruyère, rosiers, cornouillers-fleurs, kalmias,...). Ouvert à tous, proposition de co-voiturage pour s'y rendre.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de Michèle BORDELET 02 99 47 18 03 **avant le 15 mai 2015**. Tarif : 8.90 € (visite libre) ou 12.50 € (visite guidée).

« **Formation aux Premiers Secours** » en partenariat avec l'Union Départementale de Premiers Secours 35, le CCAS organise une formation le samedi 11 avril 2015 à la salle polyvalente, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Cette formation est la base du secourisme, elle permet d'apprendre les gestes utiles pour porter assistance à une personne en détresse physique dans l'attente des secours.

Elle est reconnue par un diplôme d'Etat.

Tarif : 42€ / participant (sous réserve de 10 stagiaires inscrits)

Renseignements et inscriptions en mairie **avant le 23 mars 2015**

CLASSE 5

La fête des classes 5 se prépare, elle aura lieu le dimanche 19 Avril au restaurant « l'Angélus » à Coësmes.

Chaque personne concernée recevra une invitation, mais si par mégarde, il y a des « oublis », merci de contacter les organisateurs le plus rapidement possible.

Pour les réservations :

Mmes Maryvonne Guéné 06 43 01 18 39, Maryline Brulé 02.99.47.17.34

Mrs Jean Aubin 02.99.47.18.89 et Thierry Aubin 02.99.47.02.96

BRIE INFOS NUMERO: 2015-1

VIE ASSOCIATIVE BRIENNE

COMITE DES FETES :

Organisée par le Comité des Fêtes de Brie

EXPOSITION MINIATURES AGRICOLES

Dimanche 15 mars 2015
de 10 h à 18 h - à BRIE (35)

Entrée 1 €
tombola incluse
(gratuit pour les - de 12 ans)
Buvette et restauration sur place
06 14 78 10 47

Venez découvrir
le dernier **CLAAS**
XERION SADDLE 3800
(toute taille)

Waldom
Butagaz
Magasin Vert
100% amiraleim

A.P.E.L :

Dimanche 29 Mars 2015

BOURSE PUERICULTURE ET DE JOUETS

Salle Multifonction
De L'Abri De L'Ise
35150 BRIE
De 8h à 13h

Pour les exposants :
Accueil à partir de 7h00
Tables et chaises à disposition
Tarif : 2 € l'emplacement (Table de 2m)

Stand de Boissons
Crêpes et gâteaux

Entrée gratuite pour
Les visiteurs

Sur Réservation auprès de l'APEL
Mr FLICHY : 06 82 34 63 67
Mr DRONIOU : 06 30 58 24 05

CULTUR'AILES :

Suite à l'A.G. du 06 février, un nouveau bureau a été nommé :

Présidente : Mme Monique Texier.

Trésorière : Mme Solange Bourges.

Secrétaire : Mme Michèle Bordelet

Secrétaire : Mme M. Thérèse Coudray.

Les membres de l'association cultur'ailes vous proposent une soirée chantante le samedi 10 octobre 2015 à la salle "l'Abri de l'Ise" à 20h, avec la participation du comité des fêtes.

Retenez cette date et venez nombreux.

Afin de bien préparer cette soirée, une réunion publique est prévue le **VENDREDI 6 MARS A 20H30** à la salle polyvalente.

Avec ou sans talent, toutes les personnes désirant y participer sont les bienvenues.

BIBLIOTHEQUES (CCPRF)

Prix des lecteurs bandes dessinées Kazabül

Le prix Kazabül est ouvert à tous les **lecteurs adultes** des bibliothèques du Pays de la Roche aux Fées, ce prix permet de découvrir 10 bandes-dessinées actuelles de qualités littéraires et graphiques indéniables.

Le prix est conjointement organisé par l'association Le Tréma, chargée de développement culturel à Amanlis, et le réseau des bibliothèques du Pays de la Roche aux Fées.

Vous avez du **6 février au 30 septembre 2015** pour lire les 10 BD de la sélection et voter. La proclamation des résultats aura lieu courant octobre 2015.

Pour en savoir plus : www.cc-rocheauxfees.fr ou dans les bibliothèques du réseau du Pays de la Roche aux Fées : Amanlis, Arbrissel, Boistrudan, Brie, Coësmes, Essé, Janzé, Le Theil, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Thourie.

LES BRIOCHES DE L'AMITIÉ

Du 19 au 25 Mars 2015

Les Brioches de l'Amitié, un élan de solidarité pour sensibiliser le grand public et soutenir des projets en faveur des personnes en situation de handicap en Ille et Vilaine.

Quatre associations de personnes en situation de handicap s'unissent pour organiser l'opération : **L'ADMIC 35, L'ADAPEI, L'APF et Handicap Services 35.**

Un réseau de 2000 personnes se mobilisent durant une semaine dans les centres commerciaux, sur les marchés ou à domicile...

A NOTER : Les personnes du CCAS de Brie passeront dans les foyers vendre les brioches.

Les écoles, Comités d'entreprises, foyers, ... peuvent transmettre des commandes en contactant directement l'association au 02 99 50 67 40 ou par mail :

secretariat.adimc35@gmail.com

Pour 4.50 € en échange d'une brioche, soyez solidaires et gourmands !

LES AMIS DU NIGER

Le papier journal peut devenir médicament...

...ou nourriture, ou eau potable, ou salaire d'instituteur ou d'infirmier ! Surprenant !

C'est pourtant ce que fait l'association "Les Amis du Niger" depuis plus de 13 ans. Intervenant dans des villages déshérités du Niger (le pays le plus pauvre du monde, d'après un rapport de l'ONU), cette association créée à Janzé en 2001, finance ses opérations en récupérant les vieux journaux. Ceux-ci sont ensuite revendus pour en faire du papier recyclé (économie de bois, protection de l'environnement...) et le produit de cette vente va directement au Niger. Cette récupération se fait à Janzé depuis de nombreuses années. À partir du mois prochain, les habitants de Brie pourront eux aussi participer à cette opération solidaire en conservant leurs journaux lus (pas de magazines ni de pubs), en en faisant un paquet qu'ils pourront déposer chez M.Mme BOUÉ Bernard, La Moustière. C'est simple, ça ne coûte rien, c'est facile, et ça peut rapporter beaucoup à des gens et à des enfants qui en ont bien besoin. Pour ceux-là, merci !

SMICTOM

Le SMICTOM Sud-Est 35 reconduit sa campagne de promotion du compostage domestique.

Une distribution de composteurs à prix préférentiels aura lieu à Janzé le samedi 12 septembre.

La réservation est obligatoire **avant le 30 août**.

Une formation au compostage sera également assurée par un professionnel.

Le composteur de 300 litres est vendu 20 euros et celui de 600 litres est vendu 30 euros.

Dans les deux cas, un bioseau de 10 litres pour pré-stocker ses déchets de cuisine est offert.

Inscription sur : www.smictom-sudest35.fr ou au 02 99 74 44 47.

En savoir plus sur le compostage : www.smictom-sudest35.fr/reduire/ rubrique « au jardin ».

SAISON CULTURELLE CCPRF

■ Intervention surprise

La caravane Compagnie
(Théâtre)

Dimanche 8 mars 2015 (Gratuit)
À la Bibliothèque de Boistrudan



■ Quand est-ce qu'on arrive ?

La Caravane compagnie
(Théâtre)

Vendredi 13 mars 2015 à 20h
Salle polyvalente de Marcillé-Robert
Tarif : plein 6 € / réduit 4 €
Forfait Famille : 13€
Durée 50 minutes

■ Yonnbi

(Musique du Monde)

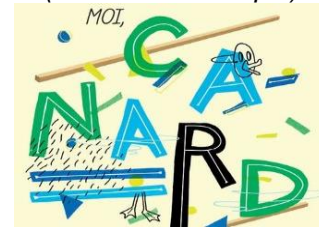


Samedi 28 mars 2015 à 20h30

Salle polyvalente d'Amanlis
Tarif : Plein 6€ / réduit 4€
Forfait famille : 13€
Durée 1h30

■ Moi, canard

(Théâtre en musique)



Samedi 23 mai 2015 à 17h

Salle Sévigné à Martigné-Ferchaud
Tarif : Plein 6€ / réduit 4€
Forfait famille : 13€
Durée 1h

Un musicien bidouilleur et une comédienne revisitent l'histoire du vilain petit canard

L'ÉLAGAGE

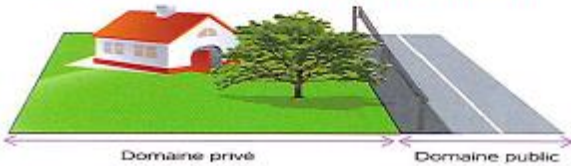
L'ÉLAGAGE UNE ACTION INDISPENSABLE

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre¹. Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

¹ Arrêté interministériel du 17 mai 2001

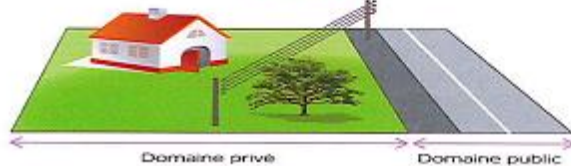
QUI EST RESPONSABLE ?

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT



En tant que propriétaire ou occupant, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés et fossés).

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ERDF



Lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur votre propriété, ERDF assure l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect des distances de sécurité¹.

Au préalable, chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque des branches ou la chute d'arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000 €.

En cas de manque d'entretien, votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.



En cas de doute sur ces distances de sécurité, n'hésitez pas à nous contacter.

LE BON CONSEIL

ÉLAGUER RÉGULIÈREMENT VOTRE VÉGÉTATION

Une fois l'élagage de la végétation effectué, ERDF recommande aux propriétaires de maintenir systématiquement une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

LES GESTES INDISPENSABLES POUR MA SÉCURITÉ

Il est vivement recommandé de :

- Ne pas s'approcher ou approcher un objet à moins de trois mètres d'une ligne.
- Ne pas toucher les fils, même s'ils sont tombés à terre.
- Ne pas commencer l'élagage avant d'avoir reçu la réponse d'ERDF suite à votre déclaration de travaux.

L'ÉLAGAGE RELEVE DE MA RESPONSABILITÉ DEUX POSSIBILITÉS :

1 CONFIER MON ÉLAGAGE À UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE

Je demande à une entreprise spécialisée de réaliser les travaux. Elle effectue les démarches administratives et réalise l'élagage en respectant les règles de sécurité du Code du travail. Selon les cas, des frais² de mise hors tension ou de protection du réseau pourront être facturés par ERDF pour garantir la sécurité des intervenants.

² À partir de 320 euros TTC, prix en vigueur au 1^{er} septembre 2017

2 EFFECTUER MOI-MÊME L'ÉLAGAGE

Je décide d'effectuer moi-même l'élagage. Je suis tenu de respecter la réglementation en vigueur, notamment :

- Établir la Déclaration de Travaux à l'aide du document Cerfa N° 14434 (disponible en Mairie ou sur le site du ministère www.service-public.fr), ainsi que la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- Suivre les recommandations et plus particulièrement les mesures de sécurité indiquées par ERDF dans sa réponse. Le cas échéant, j'aurai à supporter les frais² de mise hors tension ou de protection du réseau facturés par ERDF pour permettre l'élagage en toute sécurité.
- Respecter les distances d'élagage selon la norme NFC11-201 (précisées au verso)

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le
09 726 750 + N° DÉPARTEMENT (2 CHIFFRES)*

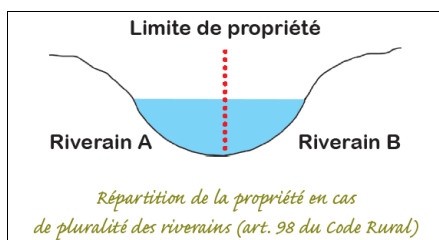
* prix d'un appel local depuis un poste fixe

DISTANCES DE SÉCURITÉ MINIMALES À OBTENIR APRES ÉLAGAGE

Attention : Les distances varient suivant le type de lignes.



L'entretien régulier des cours d'eau non domaniaux incombe au riverain, qui est occupant ou propriétaire des berges et du lit, jusqu'à la moitié du cours d'eau
(Art. L215-2 du Code de l'Environnement).



L'entretien des berges consiste à une **intervention sélective et régulière sur les arbres** en respectant la régénération d'une **végétation diversifiée en âge, en essences, et en strates** (buissons, arbustes, arbres).

L'objectif principal de l'entretien est de **prévenir la chute des arbres** qui peuvent présenter par la suite des dangers pour les ouvrages d'arts situés plus en aval (ponts, ouvrages d'anciennes minoteries, etc.) et des inondations à proximité des habitations.

Dans quel cas faut-il abattre un arbre?

L'abattage est une action le plus souvent préventive, qui vise à anticiper la chute d'un arbre dans le cours d'eau, susceptible d'être à l'origine de nombreux désordres. Cette opération doit donc être limitée et faire l'objet d'une intervention sélective.

- 1) **Les arbres fortement penchés** qui risquent de se déraciner provoquant un arrachement des berges (cas dont le fût fait un angle inférieur à 45° ou 60° avec l'horizontale en fonction de la nature des sols et des essences). Certaines essences peuvent supporter cette situation comme les aulnes, les saules blancs, et les érables.
- 2) **Les arbres morts**, uniquement s'ils risquent de tomber dans le lit du cours d'eau et d'y provoquer des désordres. Cet abattage ne doit pas être systématique car les arbres morts offrent un panel d'habitats (abri, source de nourriture) pour de nombreux insectes, oiseaux et chauves-souris.
- 3) **Les arbres sous cavés**; uniquement dans le cas où la souche n'est pas stable et risque de glisser en bas de berge ou dans le lit du cours d'eau. Les peupliers de culture sont parmi les espèces les plus sensibles au sous cavage; Cet abattage ne doit pas être systématique car les arbres sous cavés servent de cache pour les poissons et certaines essences résistent très bien au sous-cavage (aulne, frêne, chêne...).

Privilégier l'abattage des essences non adaptées aux berges comme les peupliers et les conifères (système racinaire de surface, haut port et houppier présentant une grande prise au vent). Ils seront facilement déstabilisés, entraînant dans leur chute une partie de la berge. Des essences plus adaptées aux berges peuvent être plantées par la suite (aulne glutineux, frêne commun, chêne pédonculé, charme, érable champêtre, noisetier...).

Le Syndicat de la Seiche peut **financer à 100% des plantations** en berge avec les protections gibiers et le paillage si besoin.

D'autres techniques peuvent être réalisées lors de l'entretien :

- **L'élagage**: couper les branches qui gênent réellement l'écoulement des eaux (risque d'érosion importante des berges opposées, blocage des déchets et des branchages), couper une branche pour soulager un arbre incliné que l'on veut conserver ou couper les branches sèches et cassées qui risquent de tomber dans le cours d'eau.
- **Le recépage** : consiste à couper les brins à quelques centimètres de la souche pour permettre l'apparition de rejets dans de bonnes conditions et constituer une cépée vigoureuse. Le recépage doit alors être fait de **manière ponctuel dans l'espace et dans le temps**, afin de renouveler la ramure d'arbres trop vieux ou malformés, ou plus simplement pour provoquer la naissance de jeunes rameaux. Cette technique permet ainsi la conservation d'un bon enracinement, une diversification des âges de la végétation et d'un éclaircissement bien dosé du cours d'eau. Les espèces les plus aptes à être recépées sont les Saules, le Noisetier, l'Aulne glutineux, le Frêne commun.

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA SEICHE (suite)

L'entretien peut être réalisé de **novembre à mars** lors des périodes de repos végétatif, et idéalement avant les périodes de crue hivernale (avant janvier).

Les rémanents doivent être **déposés à bonne distance des berges** afin qu'ils ne soient pas emportés par la prochaine crue.

Les techniques d'entretien à proscrire :

- **Une coupe drastique** de la végétation : engendrent des risques d'invasion de la végétation de broussaille en pied de berge, d'apparition de maladie, un réchauffement de l'eau du cours d'eau, et une perte du rôle d'habitats et de refuge pour la faune aquatique et terrestre.

- **Eviter l'élagage systématique à l'épaveuse** : privilégier les essences de hauts jets pour éviter d'avoir trop d'entretien

certaines espèces souvent les moins intéressantes. Dans un délai très court (3/5 ans), les berges seront plus embroussaillées qu'avant les travaux. De plus, un débroussaillage systématique conduit fatalement à l'élimination des jeunes arbres. Ces zones sont par ailleurs des abris pour la faune dans les vallées.



ENQUETE : GESTION DE L'EAU

L'eau, les inondations, le milieu marin, donnez votre avis

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, une consultation publique est organisée sur les prochains plans d'actions du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations et sur les plans d'actions pour le milieu marin.

L'eau est partout dans notre quotidien : santé, loisirs, économie... Elle est essentielle à la vie, mais peut aussi être à l'origine de problèmes, par exemple lors d'inondations.

Pour que l'eau puisse satisfaire l'ensemble de nos usages et les besoins propres des milieux aquatiques et pour réduire notre vulnérabilité aux inondations, il nous faut gérer cette ressource de façon durable et équilibrée. Ces enjeux sont ceux du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et du plan de gestion des risques d'inondations (PGRI).

Le Sdage, élaboré par le comité de bassin¹, détermine les objectifs à atteindre en termes de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de quantité d'eau et d'organisation collective. Le PGRI est élaboré par l'État et donne les objectifs de prévention des risques d'inondation, de protection des personnes et des biens et de gestion de la crise.

Donnez votre avis

Ces projets répondent aux problématiques propres au bassin Loire-Bretagne, qui s'étend des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère. Après consultation, ils seront adoptés fin 2015 et mis en œuvre de 2016 à 2021. Ils s'imposeront à toutes les décisions publiques concernant les domaines de l'eau et de l'aménagement.

Les projets sont consultables sur internet et dans les préfectures des départements concernés. Pour participer à la consultation, les habitants peuvent répondre à un questionnaire en ligne sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr, ou bien adresser au comité de bassin une contribution écrite, individuelle ou collective, à l'adresse : sdage@eau-loire-bretagne.fr.

A SAVOIR : Vous pouvez participer à cette enquête via le site internet de la commune : www.brie35.fr (rubrique Enquête).

Pour le milieu marin, des plans d'actions sont élaborés à l'échelle des grandes sous-régions marines. Ils ont pour objectif de permettre l'utilisation durable des mers et la conservation des écosystèmes marins. Ils sont présentés sur le site <http://consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>.



INFOS UTILES

MAISON DU DEVELOPPEMENT (MDD): communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » 16, rue Louis Pasteur 35240 Retiers, ouvert du mardi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Rappel des services présents à la MDD :

- Point Accueil Emploi (PAE) : tout public, ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous, fermé 1 vendredi sur 2. Mise en place d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi.
- ANPE : plus de permanence
- La mission Locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans sur rendez-vous, tel 02.99.43.68.98 : aide sur l'emploi, le logement, la santé...
- La Boutique de Gestion 35, permanence 1 mardi sur 2 sur rendez-vous, tel 02.99.86.07.47 : aide à la reprise et création d'activité
- Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées, tel 02.99.43.42.60, e-mail : contact@osprf.asso.fr , site Internet www.osprf.asso.fr secrétariat ouvert les mercredis et vendredis matin
- Le Pact'Arim, permanence le 2eme mardi de chaque mois de 9h à 12h sans rendez-vous, renseignement concernant le logement.
- Permanence juridique :
 - de l'Avocat : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
 - du Notaire : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
 - de l'huissier : 1 fois tous les 2 mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
- ◆ Architecte conseil : renseignement au 02 99 43 64 87

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la MDD au 02.99.43.64.87

- ◆ PIJ (point information jeunesse) de Janzé : 5, avenue du General de Gaule renseignement au 02 99 47 46 83, Mail [piijssel@hotmail.fr](mailto:pijssel@hotmail.fr)

MAISON MEDICALE DE RETIERS : 12 rues Pasteur (juste après la poste au centre de l'agglomération)

- **APPELER LE 02 99 43 44 45** La nuit en semaine de 20h à minuit
Le samedi de 12h à minuit
Le dimanche de 8h à minuit
Une secrétaire répond à votre appel et lui donne la suite qui s'impose.
Ne jamais se déplacer sans avoir téléphoné au préalable.
- **APPELER LE 15** La nuit en semaine de minuit à 8h
La nuit le samedi et le dimanche de minuit à 8h



PREVENTION DU SUICIDE association vie espoir 2000 écoute téléphonique de 18H00 à 23H30 tel: 0 800 07 11 97

DESTRUCTION DES NIDS DE GUEPES, DE FRELONS :

- FARAGO Ille-et-Vilaine Appelez le **02.23.48.25.00**
- Entreprise BREMONT, La Haute Bérue, 35 340 LIFFRÉ Appelez le **06.63.30.16.64** ou le **02.23.25.59.94**
www.bremontrene.com
- DPS Dol de Bretagne appel gratuit **0 800 10 10 26**

<p>Horaires Mairie</p> <p style="text-align: center;">Mairie</p> <p style="text-align: center;">22 rue de Bretagne Tel : 02 99 47 02 85 Fax : 02 99 47 12 57 mairiebrie@wanadoo.fr</p> <p><u>Ouverture au public :</u></p> <p>Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12 h Vendredi de 14h à 17h</p>	<p style="text-align: center;">BIBLIOTHEQUE</p> <p style="text-align: center;">2 bis rue du Stade Tel : 02 99 47 23 42</p> <p style="text-align: center;"><u>Ouverture au public :</u></p> <p style="text-align: center;">Mercredi : 10h à 12h et 14h à 16h Jeudi : 10h à 12h et 14h à 16h Samedi de 10h à 12h</p>	<p style="text-align: center;">Déchèterie de JANZE</p> <p style="text-align: center;">Rue Louis Blériot Tel: 02.99.47.07.52</p> <p style="text-align: center;"><u>Lundi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00</p> <p style="text-align: center;"><u>Mercredi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00</p> <p style="text-align: center;"><u>Jeudi</u> 14h00-18h00</p> <p style="text-align: center;"><u>Vendredi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00</p> <p style="text-align: center;"><u>Samedi</u> 09h30-12h30 / 14h00 – 18h00</p>
---	--	--

Rédaction : Commission Communication et Secrétariat de mairie